

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juin 2014 à 18 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 16 juin 2014

PRESENTS: BONNEAUD D. COMBIN M. PEULET T. MAUGER E. LICINI B. HAUTOT L.
LOUCHE J. ALIBERT N TASTEVIN L

ABSENTS: Avec procuration : AVISSE F. THIBON G. SEU B. ORMIERES R. GARNERO P.
BECQUART G

SECRETAIRE DE SEANCE : BALAN Myriam

QUESTION N° 1 MISE EN PLACE DU PONTON

En vue de remettre en place le ponton, le conseil municipal décide de revoir le principe de fixation afin de garantir l'intégrité de l'ouvrage

LE CONSEIL MUNICIPAL : d'ajourner la question

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 2 REFECTION TOIT MAISON COMMUNE

Après avoir constaté la vétusté de la toiture de la maison commune il convient de procéder à sa rénovation totale. Trois devis ont été reçus en mairie. Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DE CONFIER LES TRAVAUX DE RENOVATION TOTALE DE LA TOITURE DE LA MAISON COMMUNE A L'ENTREPRISE BOIS ET REDON. Le devis s'élève HT à 26 273.70 €

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 3 DROIT DE TERRASSE « Ptit Resto »

Le maire expose aux conseillers municipaux la demande qu'il a reçue de la part des gérantes du restaurant « Le Ptit Resto ». Il s'agit d'accorder la possibilité d'installer une terrasse amovible en période estivale uniquement le midi.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- d'accorder l'installation de 10 tables (selon plan fourni par la mairie)
- de faire payer 70 € de droit de place annuel
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités.

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 2

QUESTION N° 4 AVENANT TRAVAUX EXTENSION ECOLE

Lors de l'opération de l'extension de l'école, il a été question de refaire un mur mitoyen. Il s'agit de la réalisation d'un doublage en pierre sèche du mur. Le devis de la Sté PPME Maçonnerie s'élève à : 1 800 € HT

Après délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL : accepte le devis de la Sté PPME

VOTE : Nb de voix Pour : 13 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 2

QUESTION N° 5 ACQUISITION LOGICIEL TELETRANSMISSION

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un devis de la Sté JVS MAIRISTEM (Prestataire des logiciels mairie) relatif à un logiciel de télétransmission qui consiste à transférer tous les actes par voie électronique soit auprès de la préfecture soit auprès de la trésorerie. Ainsi tous les actes peuvent être dématérialisés (actes réglementaires, arrêtés individuels, contrats et conventions, délibérations, ainsi que tous les actes budgétaires et financiers. Cet outil permet de moderniser et de simplifier les procédures.

Le devis présenté s'élève à : logiciel 150 € HT et l'hébergement à 115.20 € annuel

LE CONSEIL MUNICIPAL : décide d'acquérir le logiciel de télétransmission auprès de la Sté JVS MAIRISTEM

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

QUESTION DIVERSE N° 1 REGLEMENT SALLE DES FETES

Le maire dépose sur le bureau le nouveau règlement du centre socio culturel ainsi qu'une convention de mise à disposition de locaux communaux, hors locaux scolaires, a une association.

Après en avoir pris connaissance

LE CONSEIL MUNICIPAL : d'adopter le nouveau règlement

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

QUESTION DIVERSES N° 2 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SENAT

Dans le cadre de la dotation parlementaire qui leur est attribuée les sénateurs peuvent subventionner les communes pour divers projets. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention concernant la rénovation du toit de la maison commune auprès de messieurs les sénateurs FOURNIER et SUTOUR et Madame LAURENT-PERRIGOT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention relative à la rénovation du toit de la maison commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

QUESTION DIVERSE N°3 DEVIS EXTINCTEUR

Pour faire suite aux travaux d'extension de l'école, il a été convenu de la remise à jour du plan d'évacuation ainsi que l'acquisition d'un extincteur. Après étude des devis




LE CONSEIL MUNICIPAL : accepte le devis de la sté SICLI pour un montant HT de 553.86



VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : Nb d'Abstention : 1

La séance est levée à 19 h 15

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Scipio *Som* *po* *po* 
Hautst
po Hautst
St
po St

po 

LE MAIRE


po 